



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 85-899 du 25 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 14 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 14 avril 2023 fixant le nombre de postes offerts, la composition des jurys et l'organisation des concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2023 ;
Vu l'arrêté d'admissibilité du 26 mai 2023 fixant la liste des candidats admissibles au concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy-Metz, pour la session 2023 ;

Nancy, le 21 juin 2023

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont inscrits sur la liste principale ou complémentaire des candidats admis au concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy-Metz, pour la session 2023, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure concours interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
1807695078 - MME JARDINE MARINE	Admis rang 1
1706113245 - MME THEVENET LISE	Admis rang 2
2210467429 - M. RAVASIO PIERRE ALAIN	Admis rang 3
2243925392 - MME PERSONENI PAULINE RAPHAËLLE	Admis rang 4
2009140691 - MME UHRIG FANNY	Admis rang 5
2309930052 - MME MATHIEU BOURLIER-MATHIEU VALÉRIE MARIE-THERESE	Admis rang 6
1709164054 - MME NIEPOROWSKI CATHERINE	Admis rang 7
2307898046 - MME MAIGRET MÉLANIE ANAÏS	Admis rang 8
2309925639 - MME MALICK MELISSA	Admis rang 9
1710179859 - MME VALLEJO CAMILLE MATHILDE MARION	Admis rang 10
2211485640 - M. RATTAIRE LOUIS ALAIN ERIC	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
2307903220 - MME COQUET BRIGITTE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2
2249479614 - MME NICOLAS AUBRY MONIQUE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 3
2307910470 - MME ROMAIRE COLIN ALINE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 4
1706111736 - MME SAILLET FRUGIER EMILIE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 5

Candidature(s) : 1 à 15 sur 15 (15 candidats sur la page)

A Nancy, le 20/06/2023
La Présidente du Jury


Isabelle COMTE